

CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION
SPORT DE HAUT NIVEAU
UFR STAPS LYON 1

2022/2023

Ce contrat complété doit être retourné à l'adresse shn.staps@univ-lyon1.fr **avant fin septembre.**

Après avoir transmis votre contrat, vous devez rapidement rencontrer P. Grall durant les permanences organisées les vendredis de 12h à 13h45 en salle 12 ou 13. Cet entretien est obligatoire pour valider ou non votre statut SHN.

Toute correspondance doit être envoyée uniquement à l'adresse shn.staps@univ-lyon1.fr

NOM :

PRENOM :

SPORT :

Année d'étude

L1 promo :

L2 parcours :

L3 parcours :

M1 mention :

M2 mention :

DEUST :

Le contrat individuel de formation est établi entre

L'Université Lyon 1, représentée par son Président

L'étudiant-e sportif-ve de haut niveau (renseigner votre nom et prénom) :

LISTE 1
Ayants-droit au regard de la loi (listés ministériels : Elite, Sénior, Relève, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux, sportifs sous convention avec un club professionnel, contrats professionnels).

LISTE 2
Reconnus de haut niveau par l'établissement universitaire

Adresse :

Date de naissance :

Tél portable :

Email :

N° étudiant :

N° licence fédérale :

N° licence FFSU :

Et les cosignataires :

Le directeur de l'UFRSTAPS,

Le responsable du Sport de Haut Niveau à l'UFRSTAPS,

Mr./Mme....., Tuteur sportif (Enseignant Staps de votre spécialité sportive)

Mr./Mme..... Président ou Entraîneur du club.....

Tél. portable du président ou entraîneur :

Email du président ou entraîneur :

SUIVI MEDICAL

L'étudiant (e) sportif (ve) bénéficie d'un suivi médical qui sera assuré par :

Nom du Médecin et / ou de la structure médicale :

PROGRAMME SPORTIF

Le contrat d'études définit, en accord avec le tuteur sportif, les modalités du **programme sportif** fédéral et universitaire (programme prévisionnel des stages et des compétitions) que l'ESHN doit suivre.

A) SPORT FEDERAL

Sport :

Spécialité :

Club :

Objectifs :

À court terme (une saison sportive)

À long terme (quatre saisons sportives)

Joindre obligatoirement le planning hebdomadaire d'entraînement, le calendrier prévisionnel de Stages et des compétitions)

B) SPORT UNIVERSITAIRE

L'inscription à l'AS Lyon 1 est obligatoire pour avoir le statut de ESHN

La non-participation aux compétitions universitaires peut entraîner la perte du statut d'ESHN.

AMENAGEMENT DES ETUDES

En accord avec le **tuteur pédagogique**, le **club fédéral**, et le **responsable SHN**, le contrat définit les aménagements particuliers qui permettront de poursuivre le programme sportif.

1. Autorisation d'absences ponctuelles pour les compétitions nationales, internationales, fédérales ou universitaires :

La demande devra être justifiée par une convocation officielle (Fédération, Ligue ou Comité Régional) et déposée 15 jours avant la date prévue de l'absence. (Si déjà connues, précisez les dates ci-dessous).

DATES	Compétitions

2. **Demande de dispense d'assiduité** : précisez ci-dessous les UE pour lesquelles vous souhaitez être dispensé de présence en cours. **En début de chaque semestre vous devez prendre contact avec les enseignants des UE pour lesquelles vous demandez une DA afin de vous informer des modalités d'examens.**

1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Soit : <input type="checkbox"/> Dispense totale	Soit : Dispense totale
Soit : - UE 1 - UE 2 - UE 3 - ...	

3. Absences aux examens :

Pour les UE évaluées en CC et CT, les étudiants DA sont dispensés des épreuves de CC. Leur note à l'UE correspond à la note du CT.

Pour les UE évaluées en CCI, les étudiants doivent se tenir informés des dates des épreuves et y participer.

En cas d'absences prévues pour une épreuve de CT, **pour raison de compétitions**, des **sessions spéciales d'examens** pourront être mises en place. La demande devra être justifiée par une convocation officielle (Fédération, Ligue ou Comité Régional) et déposée 15 jours avant la date prévue de l'absence.

➤ Modalités d'aménagement sur plusieurs années

À la demande de l'étudiant (e) sportif (ve) **Liste 1** et conformément aux textes en vigueur et en accord avec le responsable pédagogique de formation, **il est possible de prévoir un étalement des études** qui tient compte des contraintes du diplôme, des horaires d'entraînement et du calendrier des compétitions **selon les modalités énoncées ci-après :**

- **Aménagement spécifique au diplôme** : précisez pour chaque semestre les UE qui seront évaluées.

Diplôme préparé :

Année 1	Année 2	Année 3
1 ^{er} Semestre	1 ^{er} Semestre	1 ^{er} Semestre
2 ^{ème} Semestre	2 ^{ème} Semestre	2 ^{ème} Semestre

VALIDATION DES ETUDES

Le règlement relatif à la dispense d'assiduité s'applique aux ESHN. Dans le cas d'une absence ponctuelle et non prévue, les dispositions relatives à l'absence justifiée s'appliquent.

La validation de l'année universitaire est prononcée au vu des résultats obtenus dans les domaines définis dans ce CIF et dans le cadre des MCC

Le Directeur de la composante porte le présent Contrat à la connaissance de l'équipe pédagogique concernée, le plus tôt possible, après signature de l'ensemble des personnes concernées.

Il devra le porter à la connaissance du jury au moment de la délibération concernant l'étudiant sportif.

Dispositions générales

Cas de résiliation du contrat

Ce contrat est établi pour la durée d'une année universitaire.

Cependant, le non-respect des dispositions du Contrat Individuel de Formation (assiduité aux cours, présence aux examens), ou la non-participation aux compétitions universitaires, pourront entraîner l'annulation du présent contrat.

Devoirs de l'ESHN

Ce contrat est établi conformément à la Charte « Études et Sport de Haut Niveau de l'Université Lyon 1 ».

Cette charte précise les dispositions d'aménagement de ses études, l'étudiant SHN s'engage :

1. A collaborer et à s'impliquer activement dans la réussite de son projet universitaire
2. A suivre le cursus défini dans le projet et à se présenter aux contrôles prévus dans le contrat ; en cas d'absences aux contrôles, à demander, avec l'aide de son tuteur pédagogique, à les rattraper.
3. A répondre à toute convocation du Responsable du Sport de Haut Niveau pour faire le point sur le déroulement de ses études et résultats sportifs.
4. A représenter et à promouvoir l'image de l'Université Claude Bernard Lyon 1 lors de diverses manifestations, qu'elles soient sportives (compétitions fédérales ou universitaires) ou autres
5. A respecter les obligations médicales (contrôle médical initial, contrôles anti-dopage)

J'ai lu la charte.

SIGNATURES et CACHETS

Directeur UFRSTAPS	Responsable SHN UFRSTAPS
G.Bodet	P. Grall
Tuteur pédagogique (Enseignant Ufrstaps)	Tuteur sportif (entraîneur)
NOM Prénom :	NOM Prénom :
Président du club - cachet du club	Étudiant SHN
NOM Prénom :	NOM Prénom :

Le Président de l'Université Lyon 1 ou son représentant le Vice-président du CEVU

Validation du contrat le :

Destinataires du contrat d'études signé et validé :

- Un original restera en la possession de l'établissement (Comité du Sport de Haut niveau)
- Un original ou une copie sera adressé à l'ESHN
- Une copie sera adressée au directeur de la composante où est inscrit l'étudiant
- Une copie sera adressée au tuteur pédagogique
- Une copie sera adressée au tuteur sportif - Une copie sera adressée au président du club